

exemple la Chélidoine. Ses vues s'éloignent considérablement de celles de M. Röper. Ce dernier déclare que « les modifications de la *première classe* (c'est-à-dire des inflorescences définies) sont les fleurs terminales solitaires ou agrégées (fleurs en corymbe des auteurs), le *glomérule*, la *cyme*, le *fascicule*... » et que « les modifications de la *seconde classe* (inflorescences indéfinies) sont l'*épi*, le *chaton*, le *spadix*, la *grappe*, le *corymbe*, l'*ombelle*, le *capitule*, la *panicule* et le *thyrs*e (1). » Les auteurs qui l'ont suivi disent bien qu'il y a des *panicules*, *corymbes* ou *grappes définies* (Ad. de Jussieu), ou des *cymes racémiformes*, *paniculées*, *axillaires*, *terminales* (Ach. Richard); mais M. Le Maout me semble avoir mieux fait ressortir cette correspondance parfaite entre les divers termes des deux sortes d'inflorescences, donnant aux uns et aux autres un égal développement.

A l'occasion de cette communication, M. Trécul fait observer que pour lui il n'existe pas de véritable dichotomie chez les Ombellifères, ni en général chez les plantes à feuilles alternes. Ainsi, dans les Bégoniacées, dont les feuilles sont distiques, il n'y a que de fausses dichotomies, malgré l'apparence contraire. Il existe une fleur mâle alaire entre les deux rameaux de l'inflorescence. Mais, par un examen attentif, on voit que l'un des deux rameaux est inférieur à l'autre.

M. Germain de Saint-Pierre ajoute que M. Clos ne lui paraît pas avoir bien saisi le sens des idées qu'il a exposées dans sa notice sur l'inflorescence des *Daucus*. Il n'y a, a-t-il dit dans cette notice, ni ombellule centrale dans une ombelle, ni fleur centrale dans une ombellule. Il désigne l'ombellule la plus voisine du centre sous le nom d'*ombellule dite centrale* (t. I, p. 124); cette ombellule est toujours, pour lui, la dernière pièce d'une spirale indéfinie.

M. le baron de Brimont donne lecture du rapport de la Commission de comptabilité, chargée de vérifier la gestion de M. le trésorier pendant l'exercice 1854. Ce rapport est ainsi conçu :

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DU TRÉSORIER DE LA
SOCIÉTÉ BOTANIQUE DE FRANCE, POUR L'ANNÉE 1854.

MESSIEURS,

Les membres de la Commission nommée pour examiner la gestion du trésorier de la Société Botanique de France, pendant l'année 1854, ont bien voulu me charger de vérifier les comptes et de vous faire un rapport à

(1) Voyez son travail, traduit en français, dans les *Mélanges de Botanique*, de M. Seringe, n° 5, p. 85.

ce sujet. C'est ce rapport que j'ai l'honneur de vous présenter, et finalement l'aperçu de la situation financière de la Société.

Je dois, en commençant, constater la parfaite exactitude qui existe dans tous les comptes de notre trésorier, quoique les premiers éléments lui aient manqué au début de ses fonctions. Des mesures ont été prises pour qu'en 1855 les registres et bordereaux mensuels des recettes et des dépenses soient dressés selon le mode de comptabilité adopté depuis longtemps par la Société Géologique de France, d'où il résultera simplification dans le travail du trésorier.

Recettes.

La Société Botanique de France n'ayant pas de droit d'entrée ou de diplôme, son actif ne se compose que des sommes dues par les souscripteurs pour leur cotisation annuelle de 30 fr. Cette somme a été réduite à 20 fr., pour cette année seulement, et il y a eu en recette 4,660 fr., soit 233 membres qui ont payé, sur 256.

Il y a, vous le voyez, Messieurs, un certain nombre de membres retardataires au 31 décembre 1854; mais je me hâte de dire que quelques-uns ont acquitté leur dette dans le courant de janvier dernier; d'autres, malgré les réclamations réitérées de notre trésorier, n'ont encore rien payé jusqu'à ce jour; mais il faut espérer que ce retard est dû à un oubli ou à un éloignement momentané de leur résidence habituelle, et qu'il n'y aura pas lieu de les rayer de la liste des membres.

Trois membres ont payé une cotisation de 300 fr., et se trouvent ainsi membres à vie.

Enfin il a été vendu pour 36 fr. de Bulletins.

En résumé, la recette totale, au 31 décembre 1854, a été de 5,640 fr.

Dépenses.

Les deux premiers articles du chapitre de la dépense, relatifs au personnel, n'ont point subi de variations. On se rappelle que, pour cette année, une somme spéciale et fixe avait été votée par le Conseil, lors de sa première réunion.

Le chauffage et l'éclairage ont coûté 92 fr. 75 c., soit, en moyenne, 9 fr. par jour de séance.

Le chiffre des dépenses diverses a été de 105 fr. 70 c., et aussi minime qu'il pouvait être, en égard aux exigences d'une première installation.

Il y a eu pour 106 fr. de ports de lettres et d'affranchissement de circulaires, et pour 396 fr. 75 c. d'impression de registres, quittances, etc., utiles au trésorier pour le recouvrement des cotisations. Dans cette dernière somme se trouve aussi comprise l'impression de nombreuses circulaires que nos zélés secrétaires ont fait parvenir aux botanistes résidant en

France et à l'étranger, dans le but de faire connaître davantage notre Société naissante.

La plupart des membres ayant acquitté cette année leur cotisation au moyen de mandats sur la poste, les frais d'encaissement d'argent ont été peu considérables; mais comme ce moyen, eu égard à une foule de circonstances locales et imprévues, ne peut être généralisé, il faut s'attendre à une plus forte dépense l'année prochaine, et notre trésorier devra la prévoir à ce chapitre du budget de 1855.

L'impression du Bulletin a coûté 1,740 fr. 90 c., et le port du Bulletin a été de 147 fr. 55 c. Je ferai observer que j'ai compris, dans l'exercice 1854, quelques sommes relatives à la publication de notre Recueil, et qui n'ont été payées réellement qu'en janvier dernier, mais j'ai eu pour but, en agissant ainsi, de fixer davantage la Société sur ses ressources réelles pour l'année 1855. Il reste encore à payer deux numéros du Bulletin de 1854, et cette dépense sera signalée par notre trésorier dans son projet de budget pour l'année courante.

Deux cotisations à vie, soit 600 fr., ont été placées en bons sur le Trésor, à six mois d'échéance. Il y aura lieu de continuer ainsi ce placement de fonds résultant des versements des cotisations à vie, jusqu'à ce qu'il y ait possibilité de les convertir en rentes sur l'État, ainsi que cela se pratique à la Société Géologique de France, reconnue comme établissement d'utilité publique.

En résumé, la recette totale pour 1854 est de	5,640 fr. » c.
La dépense est de	3,617 85

Conséquemment, il reste en caisse à reporter au budget de 1855	2,022 15
---	----------

Telle est, Messieurs, la position financière de la Société Botanique de France, au 1^{er} janvier 1855. Elle est aussi heureuse que possible. Le nombre considérable de souscripteurs qui ont adhéré, dès la première année, à ses statuts, nous fait espérer que son utilité sera goûtée de plus en plus, et qu'appréciée comme elle le mérite, cette Société verra, avec le nombre de ses nouveaux membres, accroître ses ressources pécuniaires. Elle pourra, dès lors, donner plus d'extension à ses travaux et entreprendre la publication de Mémoires particuliers qui contribueront à la faire connaître davantage en France et à l'étranger.

La Commission vous propose, Messieurs, d'approuver le compte présenté par M. de l'Hervilliers, et de le déclarer quitte et libéré de sa gestion de 1854.

Paris, le 9 février 1855.

Les membres de la Commission :

J. GAY, GRAVES, BAYON DE BRIMONT, rapporteur.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées par la Société.

M. Caillette de l'Hervilliers, trésorier, présente le compte des recettes et dépenses de la Société pendant l'exercice 1854, ainsi que le projet de budget pour l'exercice 1855.

COMPTE DES RECETTES ET DÉPENSES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1854 POUR LA SOCIÉTÉ BOTANIQUE DE FRANCE, présenté par **M. EDMOND DE L'HERVILLIERS**, trésorier.

Recettes.

DÉSIGNATION DES CHAPITRES DES RECETTES.	N ^{os} des ART.	NATURE DES RECETTES.	RECETTES EFFECTUÉES.
§ 1. Produits ordinaires des réceptions	1	Cotisations } de l'année courante.	4660 »
	2		anticipées
§ 2. Produits extraordinaires des réceptions	3	Cotisations une fois payées	900 »
§ 3. Produit des publications	4	Vente de Bulletins	36 »
		Total des recettes	5640 »

Dépenses.

DÉSIGNATION DES CHAPITRES DES DÉPENSES.	N ^{os} des ART.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES EFFECTUÉES.
§ 1. Personnel	1	Agent, son traitement	300 »
	2	Garçon de bureau, ses gages.	100 »
§ 2. Frais de logement	3	Chauffage, éclairage	92 75
	4	Dépenses diverses	105 70
§ 3. Frais de bureau	5	Ports de lettres	106 75
	6	Impressions d'avis, circulaires, etc.	396 75
§ 4. Encaissement	7	Change et frais de mandats encaissés.	27 20
§ 5. Matériel	8	Bibliothèque	» 25
§ 6. Publications	9	Bulletin { Texte	1740 90
	10		Port
§ 7. Placement des capitaux.	11	Placement sur le trésor	600 »
		Total	3617 85

Résultat général et situation au 31 décembre 1854.

La recette totale étant de 5640 »
 La dépense totale étant de 3617 85
 Il reste en caisse audit jour 2022 15